



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Eastman

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MEMPHRÉMAGOG MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN, TENUE LE LUNDI 15 AVRIL 2019 À COMPTER DE 11h00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que monsieur le conseiller, Carol Boivin.

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont absents : M. les conseillers, Patrick McDonald et Maurice Séguin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Constat du quorum et de l'avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 11h00.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-04-167

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Achat de deux ordinateurs portables;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

3. ACHAT DE DEUX ORDINATEURS PORTABLES;

RÉSOLUTION 2019-04-168

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise l'achat d'un ordinateur portable de marque Lenovo ThinkPad E580 (20KS003NCA) au coût de 1 319,99 \$ plus les taxes applicables et d'un ordinateur portable de marque Asus Vivobook S (S530UA-DB51) au coût de 1 014,99 \$ plus les taxes applicables auprès d'*Informatique Orford*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Eastman

4. PÉRIODE DE QUESTION

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2019-04-169

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

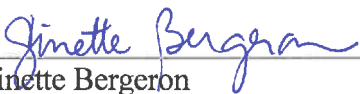
QUE la présente séance soit et est levée à 11h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

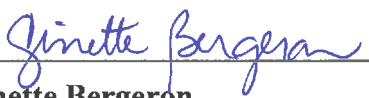
CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière


Yvon Laramée,
Maire


Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».